

NOM PRENOM DE L'AGENT BENEFICIAIRE :

Depuis le 1^{er} septembre 2014, l'académie de Versailles vous propose une procédure simplifiée pour les demandes de congés bonifiés

PIECES A FOURNIR PAR UN AGENT QUI DEPOSE POUR LA PREMIERE FOIS UNE DEMANDE DE CONGE BONIFIE DANS L'ACADEMIE DE VERSAILLES

Se reporter aux listes A et B

NOM, PRENOM DE L'AGENT BENEFICIAIRE :

A - PIECES A FOURNIR PAR L' AGENT BENEFICIAIRE

Cocher les cases en fonction des documents fournis

| | DOCUMENTS A FOURNIR | DOCUMENTS FOURNIS |
|---|---|----------------------------------|
| CRITERES | | |
| LIEU DE NAISSANCE | - Photocopie de la totalité du livret de famille ou extrait d'acte de naissance pour l'agent célibataire | _____ |
| SCOLARITE OBLIGATOIRE | - Certificat de scolarité : de 6 à 16 ans, OU - Attestation originale établie par la Mairie du DOM précisant le nombre d'années vécues là-bas. | _____ _____ _____ |
| DOMICILE DE L'AGENT DEMANDEUR AVANT L'ENTREE DANS L'ADMINISTRATION | - Quittances de loyer ou EDF dans le DOM et, - Attestation de résidence établie par la mairie du DOM précisant les périodes exhaustives de domiciliation | _____ _____ |
| DOMICILE DES PARENTS (PERE ET MERE) | - Photocopie du livret de famille des parents (obligatoire) - Certificat ou attestation de résidence en original établi(e) par la Mairie ou attestation sur l'honneur avec à l'appui : photocopie de la première page de l'avis d'imposition sur les revenus de l'année 2015. | _____ _____ _____ _____ |
| SEPULTURE(S) DU PERE ET DE LA MERE | Attestation de sépulture établie par la Mairie (en aucun cas l'acte de décès ne pourra être pris en compte). | _____ |
| DOMICILE DES PARENTS PROCHES : FRERES, SŒURS (TOUS LES FRERES ET SŒURS DOIVENT ETRE MENTIONNES) | Certificat ou attestation de résidence en original établi(e) par la Mairie Outre-Mer ou copie de la première page de l'avis d'imposition sur les revenus 2015. | _____ _____ _____ |
| BIENS MATERIELS | - Photocopie de la dernière taxe foncière ou taxe d'habitation 2015 (dans le département d'origine) | _____ |

NOM, PRENOM DE L'AGENT BENEFICIAIRE :

B : PIECES A FOURNIR PAR LES AYANTS DROITS

Pièces à joindre à la présente demande

| PRISE EN CHARGE DU CONJOINT MARIE / du (DE LA) CONCUBIN(E) / DU PARTENAIRE PACSE | DOCUMENT A FOURNIR | DOCUMENTS FOURNIS |
|--|---|--|
| Conjoint(e) Marié(e) | <ul style="list-style-type: none"> - Bulletin de salaire de décembre 2016 (à compléter ultérieurement). - Photocopie de l'avis d'imposition des revenus de 2015 | _____ _____ _____ |
| Concubin(e) | <ul style="list-style-type: none"> - Photocopie de votre carte nationale d'identité en cours de validité et de celle de votre concubin. - Bulletin de salaire de décembre 2016 - Photocopie de l'avis d'imposition des revenus de 2015 | _____ _____ _____ |
| Partenaire pacsé | <ul style="list-style-type: none"> - Photocopie de votre carte nationale d'identité et celle de votre partenaire - Bulletin de salaire de décembre 2016 - Photocopie du dernier avis d'imposition (2015) | _____ _____ _____ |
| PRISE EN CHARGE DES ENFANTS AGES DE MOINS DE 20 ANS A LA DATE DE VOTRE DEPART SCOLARISES OU EN APPRENTISSAGE DE PLUS DE 16 ANS OU HANDICAPES D'AU MOINS 80 % | <ul style="list-style-type: none"> - Bulletin de salaire de moins de 3 mois du fonctionnaire demandeur <u>portant mention du supplément familial de traitement.</u> - Attestation complétée par l'employeur du conjoint de la prise en charge ou non du conjoint et des enfants. - Certificat de scolarité ou d'apprentissage pour les enfants à charge de plus de 16 ans et de moins de 20 ans. - extrait d'acte de naissance pour l'enfant ou les enfants ne portant pas le patronyme de l'agent, accompagné de toute pièce justifiant que cet enfant est à la charge de l'intéressé au sens des prestations familiales. - Photocopie de l'extrait de jugement de divorce ou de séparation faisant apparaître le nom du titulaire de la garde de l'enfant ou des enfants. - Photocopie de la carte d'invalidité pour les enfants à charge, atteints d'une incapacité de plus de 80 %. | _____ _____ _____ _____ _____ _____ |

Une demande écrite si un membre de la famille à charge demande à voyager à des dates différentes de celle de l'agent (il est impératif d'effectuer au moins l'un des deux voyages avec l'agent bénéficiant d'un congé bonifié).

IL EST IMPERATIF DE FOURNIR LA PHOTOCOPIE DE LA PIECE D'IDENTITE (CNI OU PASSEPORT RECTO-VERSO) POUR L'AGENT DEMANDEUR ET SES AYANTS-DROIT (VALIDITE DES CARTES D'IDENTITE OU PASSEPORTS EN COURS)

**LES AGENTS ETANT PARTIS AVEC L'ACADEMIE DE
VERSAILLES EN 2014 ET ANTERIEUREMENT DOIVENT
RETOURNER LES IMPRIMES COMPLETES (annexes 1 et 2,
et éventuellement annexe 3) DE LA DEMANDE DE CONGE
BONIFIE, AINSI QUE LES PIECES CI-DESSOUS
ENUMEREES.**

Se reporter à la liste C

